



REGLEMENT DU GRAND RAID BCVS

Le Grand Raid BCVS est une course de VTT populaire ouverte à tous dès 15 ans. Toutefois, certaines exigences sont demandées, notamment liées à l'âge :

- Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.
- Les juniors ne sont pas autorisés à prendre le départ depuis Verbier – uniquement dès 18 ans.

1. INSCRIPTIONS

1.1 Les inscriptions sont considérées comme enregistrées pour les personnes ayant payés avant ou le jour du contrôle technique et ayant leur nom sur la liste de départ officielle (Datasport). Les personnes n'ayant pas payé leur inscription 15 jours avant la course, n'auront pas leur nom sur les plaques de cadres.

1.2 Le Comité de Course se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent.

1.3 Pour le Raidy Coop, la course des enfants, les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site de Datasport.

1.4 L'organisation du Grand Raid BCVS ne fait aucun remboursement ni report en cas d'accident ou de maladie. Les coureurs ont la possibilité de souscrire une assurance annulation lors de l'inscription par le biais de Datasport.

1.5 Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera connue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

1.6 Chaque participant au Grand Raid BCVS doit être assuré personnellement en cas d'accident. Il devra être muni d'une carte de sauvetage couvrant les frais de rapatriement sous peine de se voir facturer les frais de transports.

1.7 Seul les catégories avec au minimum 10 partants seront appelées sur le podium. Si le minimum de 10 participants n'est pas atteint, le CO peut annuler la catégorie.

CONTRÔLE TECHNIQUE

1.8 Il est fortement recommandé de faire un contrôle technique du vélo avant de prendre le départ du Grand Raid BCVS. Les contrôles peuvent être effectués dans les magasins partenaires check-point. Il est aussi possible de présenter son vélo le vendredi avant la course à Sion, lors de la remise des dossards.

1.9 L'assistance technique le jour J de la course est présente tout au long du parcours dans les différents postes indiqués. Ces postes assurent dans la mesure du possible et du stock disponible les changements de pièces et/ou pièces défectueuses.

1.10 Chaque coureur recevra par email les dernières recommandations durant la semaine précédant la course.

1.11 Le Grand Raid BCVS est soumis au "Statut concernant le dopage" de Swiss Olympic (révision du 12.05.2005). Des contrôles antidopage peuvent donc être effectués. Par le fait de s'inscrire et de participer à cette compétition, les sportifs et sportives se soumettent aux dispositions antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de sa "Chambre disciplinaire pour les cas de dopage" et celle du Tribunal arbitral du sport (Lausanne), à l'exclusion de tout autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (suspension/dénonciation).

2. LA COURSE

2.1 Le Comité de Course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

2.2 Les blocs sur la ligne de départ sont établis en fonction du nombre d'inscrits, et selon les résultats des participants sur les 3 dernières années.

2.3 Equipement obligatoire : le port du casque rigide, avec jugulaire attachée durant toute la durée de l'épreuve, un téléphone portable avec batterie chargée, la plaque de **cadre**, le numéro d'urgence ainsi que le sticker du contrôle technique collé sur le vélo.

2.4 Le changement de vélo est interdit durant la course.

2.5 Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'appareils audio avec oreillettes est formellement interdite. Tout contrevenant sera automatiquement disqualifié.

2.6 L'assistance motorisée privée sur le parcours est formellement interdite.

2.7 Les concurrents doivent se conformer strictement aux consignes données par les responsables de la course et de ses différents secteurs. Le Comité de Course décline toute responsabilité en cas d'accidents de tout genre survenant aux coureurs ou à des tiers.

2.8 Les coureurs doivent se soumettre obligatoirement aux heures de neutralisation, ceci pour des raisons de sécurité.

2.9 Abandons: pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche pour s'annoncer. Toute personne accidentée doit signaler son abandon à la direction de course dès que possible. Tout manquement peut engendrer des frais qui seront supportés par le concurrent.

2.10 Les coureurs qui n'auront pas passé le contrôle technique ou qui arriveront en retard au départ ainsi que ceux n'ayant pas passé aux postes de passage sur la course seront disqualifiés.

2.11 Protection de l'environnement : Tous les participants s'engagent à respecter l'environnement. En particulier, aucun déchet ne sera jeté sur le parcours, sauf aux postes de ravitaillement, dans les zones aménagées à cet effet. Le non-respect de cette règle peut être sujet à disqualification.

2.12 Les coureurs ne se conformant pas au présent règlement ou aux instructions de l'organisation seront disqualifiés.

3. RESULTATS ET DIVERS

3.1 Seuls les coureurs parvenus à Grimentz sur la ligne d'arrivée seront classés; les coureurs ayant abandonné ne sont pas classés de même pour ceux qui sont neutralisés; les temps intermédiaires, mêmes s'ils sont officiellement communiqués à titre de bien plaisir, n'ont pas valeur de classement.

3.2 Toute réclamation ou protestation se fera par écrit, au maximum 15 minutes après l'arrivée du coureur, auprès du jury de course moyennant une caution de CHF 100. –.

3.3 En cas de neutralisation, un classement peut être établi sous réserve qu'au minimum 10% des partants d'un des 4 départs aient atteint l'arrivée.

3.4 En cas de neutralisation totale, ou d'annulation pure et simple de la course le jour même, (conditions météorologiques dangereuses, ...), les frais d'inscriptions et de transports ne seront pas remboursés.

3.5 Le Comité de Course se réserve le droit d'établir la planche de prix. Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un prix. La présentation de la plaque de cadre ainsi qu'une pièce d'identité peut être exigée par l'organisation pour la réception du prix. En cas d'absence le prix peut être envoyé à la charge du concurrent contre remboursement des frais d'envoi. Le prize-money sera transmis par virement bancaire les jours suivants la course.

3.6 Le Comité de Course décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel ceci en toutes circonstances, avant, pendant ou après la course ou lors d'une neutralisation partielle ou totale.

3.7 Le Comité de Course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

3.8 Droit à l'image : Chaque concurrent autorise expressément l'association du Grand Raid BCVS à utiliser son nom, son image ou sa prestation sportive dans le cadre du Grand Raid BCVS en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tous les supports de communication.

3.9 Acceptation du règlement : le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

4. REGLEMENT CATEGORIE COURSE PAR EQUIPE

4.1 La catégorie est ouverte à tous les coureurs qui répondent au règlement du Grand Raid BCVS.

4.2 Nombre de participants par équipe : 3 personnes.

4.3 Le temps de course est pris au passage du dernier coureur.

4.4 Un classement est établi pour chaque départ : Verbier – Nendaz – Hérémente - Evolène

5. REGLEMENT CATEGORIE VTT e-BIKE

5.1 La catégorie est ouverte à tous les coureurs qui répondent au règlement du Grand Raid BCVS.

5.2 Uniquement les coureurs non licenciés sont autorisés à prendre le départ d'Evolène – Hérémente – Nendaz - Verbier.

5.3 La puissance du moteur ne doit pas dépasser 250 W.

5.4 Les changements de batteries se feront uniquement dans les postes des contrôles techniques prévus sur les ravitaillements du parcours. Sous la responsabilité du coureur pour le transport ainsi que la récupération de la batterie.

5.5 Il est recommandé d'utiliser 3 batteries pour effectuer le parcours au départ de Verbier.

5.6 Il est strictement interdit de porter sur soi une batterie durant la course.

5.7 L'assistance technique du Grand Raid BCVS ne s'occupe que des problèmes liés au fonctionnement du vélo, et n'interviendra en aucun cas sur le système d'assistance électronique.

5.8 Heures de départs

- Evolène : 7h45
- Hérémente : 6h45
- Nendaz : 6h45

- Verbier : 6h45

5.9 En raison de l'impossibilité de vérifier le nombre de batteries utilisées et de respecter l'équité, il n'y a pas de podium pour cette catégorie et ce pour chaque départ.

6. RECOMMANDATIONS CATEGORIE E-RAID OIKEN

La randonnée e-Raid est ouverte aux VTT avec assistance électrique, mais aussi aux VTT traditionnels. Le concept qui se veut simple et convivial reprend les points ci-après :

- Il n'y a pas de classement sur le parcours, la puce est uniquement un contrôle du départ et de l'arrivée du participant, sur le dossard.
- Le retrait du dossard se fait la veille de la course, sur la place de la Planta, Sion, de 11h à 19h.
- Aucun contrôle technique du vélo n'est requis.
- Le port du casque est obligatoire pour tous les participants, avec jugulaire attachée.
- Il est obligatoire de rouler les phares allumés.
- Des points d'alimentation électriques sont à disposition à Vercorin mais le participant devra prendre avec lui son chargeur.
- Le service de sécurité est allégé avec en cas d'incident le numéro d'urgence de la course 027 565 87 07.
- Un balisage simplifié sera mis en place par l'organisation du e-Raid OIKEN.
- Il n'y a pas de passage par le Pas de Lona.
- Des ravitaillements sont organisés sur le parcours avec des produits tels que l'eau, fruits, barres céréales, etc... mais aussi avec des produits du terroir.
- Le départ de Nax est ouvert à tous avec un parcours roulant et sans difficultés particulières.
- Le participant est libre de choisir de monter en télécabine au Crêt-du-Midi ou en e-bike en suivant le balisage prévu.
- Le départ est libre entre 9h et 10h (passage sous l'arche de départ OIKEN).
- Une partie du parcours se fera sur des routes ouvertes impliquant le respect des règles de la circulation routière et du fair-play envers les autres usagers.
- Un système de bus permettra de se faire rapatrier à Sion, aucun retour à Nax n'est prévu en fin de journée.

Grand Raid BCVS – 2023

Grand Raid BCVS – Rte du Moulin 44 – 3977 Granges - +41(0)27 203 00 10 - info@grand-raid-bcvs.ch